

Diplôme d'Etudes Spécialisées

MODALITES DE SOUTENANCE DU MEMOIRE

Arrêté du 4 octobre 2019 [\(ici\)](#)

Avec la mise en place de la R3C, la thèse d'exercice et le mémoire de DES sont soutenus séparément (phase d'approfondissement pour la thèse d'exercice et consolidation pour le mémoire de DES).

Lors de la phase de consolidation, les internes ont soutenu la thèse d'exercice. Ils sont alors inscrits à l'Ordre des pharmaciens et ont le titre de docteur junior.

La thèse et le mémoire de DES peuvent porter sur des sujets différents si l'interne le souhaite. Toutefois, nous proposons que les 2 travaux portent sur le même sujet et soient issus du même projet. La partie bibliographique est présentée pour la thèse d'exercice et la partie expérimentale pour le mémoire de DES. Le mémoire de DES doit pouvoir faire l'objet d'une publication (article en français ou en anglais, à destination de journaux scientifiques à comité de lecture ou de journaux professionnels). Nous encourageons fortement à ce que l'article soit au minimum prêt à être soumis au moment de la soutenance du mémoire de DES.

Les modalités de validation de la thèse et du DES sont résumées dans le tableau ci-dessous.

	Thèse d'exercice	Mémoire de DES
Date de soutenance	Au cours de la phase d'approfondissement	Au cours de la phase de consolidation
Jury	<ul style="list-style-type: none"> - Au moins 4 membres dont 2 PU(PH)/MCU(PH)*, 1 pharmacien PH - Président du jury : PU(PH) ou MCU(PH)-HDR des disciplines pharmaceutiques appartenant à l'université d'inscription de l'interne 	<ul style="list-style-type: none"> - Au moins 4 membres dont 2 PU(PH)/MCU(PH) dont 1 HDR, 1 pharmacien PH - Au moins deux membres du jury sont spécialistes du domaine concerné par le mémoire - Président du jury : désigné parmi les membres du jury
Organisation de la soutenance	L'interne constitue son jury et détermine la date de soutenance. La soutenance est publique	Des jurys de spécialistes des domaines (Pharmacie clinique, DM-stérilisation, pharmacotechnie....) sont constitués par la coordination et siègent par sessions suivant un calendrier déterminé. Le directeur du mémoire est invité au jury de l'interne qu'il a dirigé.

* les 2 PU(PH)/MCU(PH) peuvent appartenir à la même université.

• **INSCRIPTION** : Pour une soutenance au cours de l'année universitaire, vous devez obligatoirement prendre une inscription supplémentaire au diplôme d'état de Docteur en Pharmacie, celle-ci devant être prise en même temps que votre inscription en phase d'approfondissement de DES. (sauf pour les pharmaciens militaires).

• **DATE** : La soutenance a lieu au cours de la phase d'approfondissement (article 44).

• **LIEU** : Les locaux de l'Université. Pour réserver écrire à l'adresse ci-dessous en précisant la date arrêtée, vos coordonnées. Reservation-salles@pharmacie.parisdescartes.fr.

Si pour des raisons justifiées, votre soutenance doit avoir lieu à l'extérieur de la Faculté avec l'accord de votre président de jury, merci de transmettre une de demande de dérogation (.pdf ou .docx) à l'attention du Doyen à l'adresse : scolarite.internat@pharmacie.parisdescartes.fr

La réservation de la salle se fait avant le dépôt de l'autorisation de soutenance.

• **COMPOSITION DU JURY** (article 44)

Le jury comprend au moins quatre membres :

- Le président : un Professeur (PU) ou un Maître de Conférence (MCU) titulaire de l'HDR des disciplines pharmaceutiques appartenant à l'université d'inscription de l'interne.
- Le 2^{ème} membre : un Professeur ou un Maître de Conférence de l'UFR de pharmacie.
- Le 3^{ème} membre : un Professeur ou un Maître de Conférence de l'UFR de pharmacie.
- Le 4^{ème} membre : praticien hospitalier pharmacien

DOCUMENTS A RAPPORTER A LA SCOLARITE **15 JOURS AVANT LA SOUTENANCE**

COMMENT? par mail à scolarite.internat@pharmacie.parisdescartes.fr
par voie postale ou en main propre.

- **L'autorisation de soutenance de mémoire**, dûment remplie (date, lieu et membres du jury) et signée par le coordonnateur de PHPR et l'interne. Le bureau de la scolarité s'occupera de la transmettre au doyen.
- **Formulaire d'enregistrement** de thèse soutenue, obligatoirement dactylographié et signé. Lors de la soutenance il sera nécessaire d'apposer la signature du président du jury la partie « à remplis par le président du jury ».
- Une copie de la page de garde et du résumé du Mémoire (modèle ci-dessous).
- Un extrait d'acte de naissance ayant moins de 3 mois (uniquement pour les Internes soutenant un mémoire tenant lieu de Thèse d'Exercice)
- Attestation de réussite de 5^{ème} année de pharmacie (DFASP2)
- 2 exemplaires du manuscrit (couleur et impression libres / **reliure par thermocollage uniquement**
Les manuscrits sont à transmettre par voie postale ou à déposer en main propre au bureau de l'internat.

Bureau de l'internat : Mme Marie ARIAS ([ici](#))
Faculté de pharmacie de Paris - Bureau de l'internat (scolarité)
4, av de l'Observatoire - F 75270 Paris cedex 06
Tél. 33 (0)1 53 73 95 41
scolarite.internat@pharmacie.parisdescartes.fr
marie-beatrice.arias@parisdescartes.fr